

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018

LE BUDGET 2018 –

Une contribution des Collectivités renforcée à la maîtrise des déficits publics qui nous impose de nouvelles contraintes budgétaires

I - Préambule

Depuis plusieurs années les blocs local et social participent à la réduction de la dette publique afin d'atteindre l'objectif des 3% du déficit public au sens de Maastricht. Ces efforts ont pesé sur l'organisation des services publics et leurs financements, portés par les collectivités territoriales. Cette politique s'est traduite surtout par la diminution des investissements publics. Malgré les efforts produits et les résultats obtenus, une nouvelle fois ces administrations sont mises à contribution dans le cadre de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui leur impose de nouvelles contraintes.

En 2017, le déficit public de la France a été ramené à 2,9% du PIB, un seuil nécessaire pour éviter les sanctions financières de l'Union Européenne. Les administrations locales ont prioritairement contribué à la réduction de ce déficit

Malgré ces contributions, pour les années 2018 à 2022, ce sont encore les collectivités territoriales et les administrations à caractère social qui seront impactées par les décisions gouvernementales qui visent à ramener à 0,3% du PIB le déficit public de la France d'ici 2022.

Considérant que la commune est l'échelon territorial de proximité qui favorise le lien entre les différentes institutions et contribue à l'équilibre social entre générations, le Maire et les élus de la majorité du conseil municipal entendent maintenir la qualité des services offerts à leurs concitoyens tout en poursuivant pour la cinquième année de ce mandat, son engagement de maîtrise des dépenses.

Toutefois le budget 2018 devra s'inscrire dans le cadre **des décisions prises par l'Etat**, telles que :

- * Le gel des concours financiers de l'Etat.
- * L'objectif imposé d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- * L'absorption des charges nouvelles induites par la reprise des compétences précédemment portées par l'ex-CAVM qui sortent du champ de compétences du nouvel EPT

- Signalisation tricolore
- Circulations douces
- Office du Tourisme

II – UNE REPRISE DE L’ECONOMIE MONDIALE CONFIRMEE POUR LES ANNEES A VENIR

Les perspectives 2018 du Fonds Monétaire International, après une croissance mondiale de 3,7% en 2017 placent le niveau de croissance du PIB mondial à 3,9% pour 2018.

Les facteurs expliquant cette vigueur reposent sur la relance constatée de l’investissement, les conditions financières favorables (des taux d’intérêt qui restent bas) et la politique de réforme fiscale aux Etats Unis favorisant l’accélération des activités productives sur le territoire américain. Ce rebond d’activité devrait avoir des répercussions positives pour l’ensemble des économies mondiales.

La zone Euro bénéficie elle aussi de ce regain de croissance et attend pour 2018 une hausse de 2,4% de son produit intérieur brut portée par une consommation intérieure et une demande extérieure en nette hausse. Les effets de la reprise de l’économie pourraient avoir un impact sur le taux de chômage dont le niveau se stabilise et pourrait baisser au plan de l’Union Européenne.

III – EFFETS POSITIFS POUR LA FRANCE

La France a profité des effets de la croissance dans la zone €uro en 2017 avec 1,9% de croissance économique grâce à la demande soutenue des entreprises et des ménages. Il en est de même pour les échanges commerciaux qui ont profité de cette embellie, sans toutefois permettre de réduire notre déficit commercial.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2018 avec une hausse de la croissance aux alentours de 1,8%. Sur le front de l’emploi, malgré la reprise économique, le taux de chômage reste élevé pour s’établir, fin 2017 à 9,7% de la population active. Les estimations de l’INSEE pour l’année à venir tablent sur un taux de 9,4%. Cette médiocre performance sur le plan de l’emploi tient au fait de l’écart entre les postes proposés et la qualification des demandeurs d’emploi. Les entreprises reconnaissent leur difficulté à recruter.

La nécessité de parier sur l’Apprentissage et sur les activités de production apparaît de plus en plus évidente. La croissance dope la consommation des ménages sans pour autant réduire notre déficit commercial du fait des préférences de nos concitoyens pour les biens de consommation étrangers

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L’ETAT

Confirmé par la Cour des Comptes, le déficit public de la France devrait s’établir en dessous de 3% en 2017 grâce aux efforts soutenus des administrations publiques locales et de sécurité sociale. Alors que la dette de ces administrations diminue d’environ 1,5Md€, celle de l’Etat croît de 4,7Md€ pour atteindre au troisième **trimestre 2017 2 226 Md€ soit 98,1% du PIB.**

L’Etat s’est engagé à un retour à un équilibre structurel et à la réduction du ratio de la dette public d’ici 2022 selon une trajectoire qui prévoit :

- Une réduction de plus de 2 points du déficit public annuel
- Une réduction du ratio dépenses publiques/PIB de plus de 3 points
- Une réduction de l’endettement (dettes/PIB) de plus de 5 points.

<i>Trajectoire de l'effort de réduction du déficit et de la dette</i>						
<i>en % de PIB</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
solde public	-2,9	-2,6	-3	-1,5	-0,9	-0,2
ratio de dépenses publiques	54,6	53,9	53,3	52,5	51,8	50,9
dette publique	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4

Pour y parvenir 50 Md€ d'économies, pour réduire la dépense publique, est attendue entre 2018-2022. Une fois encore les administrations publiques locales et celles de sécurité sociale sont fortement mises à contribution.

- A hauteur de 13 Md€ pour les administrations Publiques Locales ce qui représente 26% de l'effort demandé alors qu'elles pèsent pour moins de 9% de l'endettement global
- A hauteur de 44% pour les organismes de sécurité sociale
- A hauteur de 30 % pour l'Etat

V – QUELLES CONTRAINTES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES ?

- – La dépense publique limitée à +1,2% inflation comprise sur la période 2018/-2022
- - Réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an

Cette disposition confirme que l'autofinancement dégagé devra prioritairement être affecté au financement des investissements de manière à réduire le recours à l'emprunt.

Collectivités territoriales et EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€ :					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	-10,4	- 13,0

- - Mise en œuvre de trois mécanismes pour assurer la trajectoire :
 - La contractualisation avec l'Etat pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€ constatées au compte de gestion de l'année 2016
 - Une procédure de révision de + ou – 15% selon des critères prédéfinis lors de la contractualisation
 - Un ratio d'endettement : Dette/capacité d'autofinancement fixé à 12 ans maximum pour les communes et les EPCI

VI – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2018

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux à l'horizon de 2020. Cette suppression sera progressive et l'Etat s'est engagé à compenser cette perte d'autonomie financière pour les collectivités sur la base des taux et abattements 2017. Tout changement qui

pourrait intervenir dans l'intervalle sera alors supporté par les contribuables. Le dégrèvement pris en charge par l'Etat sera de 30 % en 2018, 69 % en 2019 et 100% en 2020.

- Evolution de la a Dotation Globale de Fonctionnement

Au titre de 2018, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixée à 26 960,32 M€. Grâce à la suppression de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, la DGF progresse de +0,36%.

DGF LF 2017 :	30 860,0 M€	
- Suppression DGF 2017 des régions :	3 934,9 M€	
- Recentralisation sanitaire ¹ 2017 :	1,6 M€	
+ Prélèvements fiscaux ² 2017 :	30,8 M€	
= DGF 2017 rebasée :	26 954,3 M€	
+ Majoration dotations de péréquation 2017 :	5,0 M€	
+ Majoration FARU 2018 :	1,0 M€	
= DGF LF 2018 :	26 960,3 M€	

LF : Loi de Finances

Pour autant, la stabilisation du montant global de DGF ne signifie pas l'arrêt des diminutions pour nombre de collectivités. En effet, la ville de Nogent sur Marne devra, sur l'exercice 2018, absorber une diminution de sa dotation forfaitaire estimée à 175 000 €

- Progression de la péréquation Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale de +200 M€ financée intégralement par les écrêtements appliqués sur la Dotation Globale de Fonctionnement
- Gel du taux des compensations fiscales utilisées comme variables d'ajustement
- Le FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et communal) est maintenu à 1Md€ pour 2018
- Le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France) est augmenté de 20 M€ ce qui porte l'enveloppe 2018 à 330 M€
- Le FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local) est abondé à hauteur de 615 M€ pour 2018. L'Etat a introduit dans l'accompagnement au financement des grandes priorités d'investissement les bâtiments scolaires dans les zones dites très prioritaires et les contrats de ruralité.

VII – LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

- **DES OBJECTIFS CONTRAINTS QUI RESPECTENT NOS ENGAGEMENTS**

La maîtrise des dépenses demeure la ligne de conduite pour élaborer le budget prévisionnel 2018. Il s'agit d'une condition nécessaire pour tenir compte des nouvelles contraintes imposées par la Loi de Programmation des Finances Publiques aux collectivités locales ainsi que pour maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour la réalisation de nos chantiers d'investissements.

Ce difficile exercice nécessite néanmoins de prévoir les crédits suffisants pour faire face à l'augmentation importante des charges obligatoires que subissent les collectivités telles que l'augmentation des fluides, les dispositions issues du protocole relatives à la Modernisation des Parcours Professionnels, des

Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R). A cela s'ajoute, la prise en compte des aléas météorologiques et l'impact du retour pour les deux villes de l'ex-CAVM des compétences suivantes :

- Signalisation tricolore
- Eclairage public
- Associations (Office du Tourisme - Mission Locale des Bords de Marne – Centre d'Information des Femmes et des Familles)

Toutefois, sur le plan budgétaire cette reprise est compensée par la baisse du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

C'est donc le respect de la lettre de cadrage du Maire du 17 juillet 2017 fixant les objectifs suivants qui est confirmé :

- ↳ Pas de hausse de fiscalité ménage (hors revalorisation des bases fiscales)
- ↳ Poids des charges de personnel limité à 23 M€
- ↳ Charges de gestion courante limitées à 10 M€
- ↳ Diminution de 5% de l'enveloppe des subventions
- ↳ Priorité aux projets structurants d'investissement (Stadium – Nogent/Baltard – Cœur de Ville)
- ↳ Recours maîtrisé à l'emprunt à hauteur de 4 M€

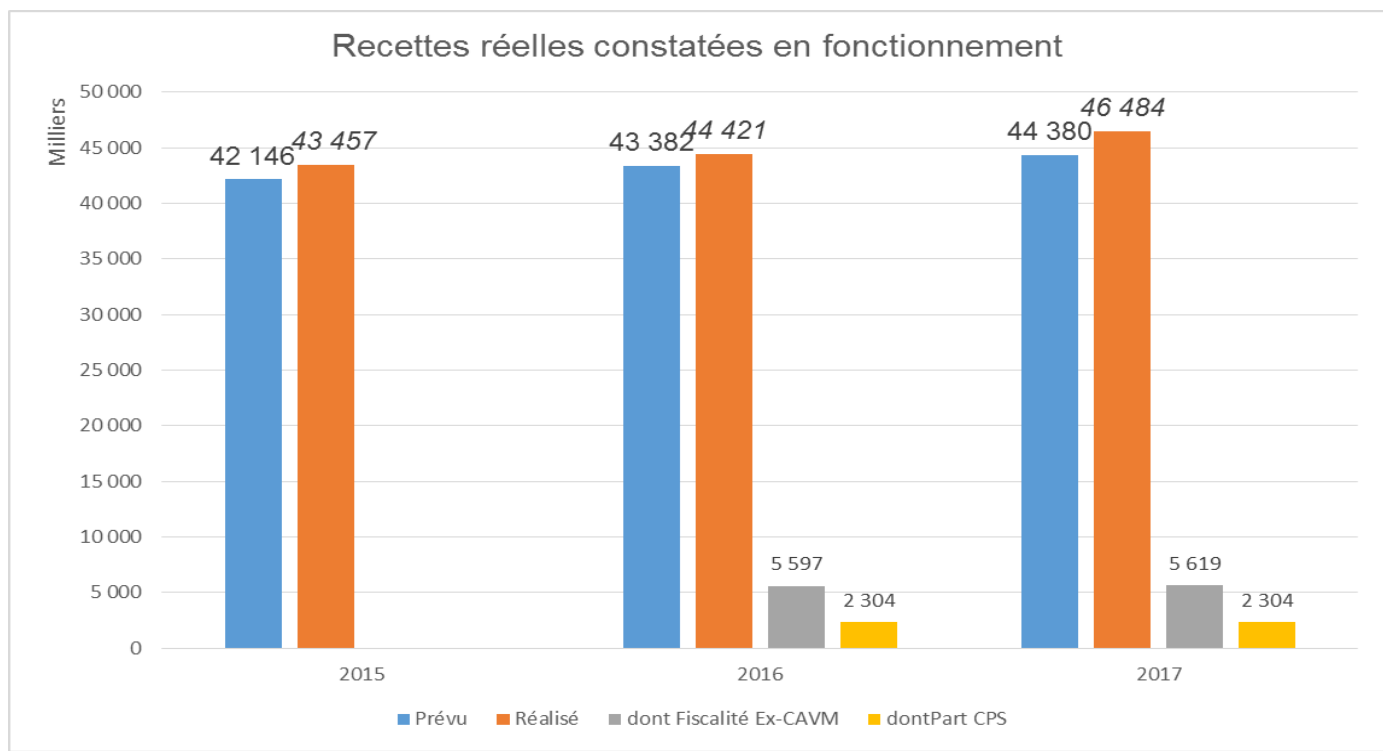
que s'inscrit la construction du budget 2018

VIII SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

- Evolution des budgets entre 2015 et 2018 (constaté et prévisionnel)

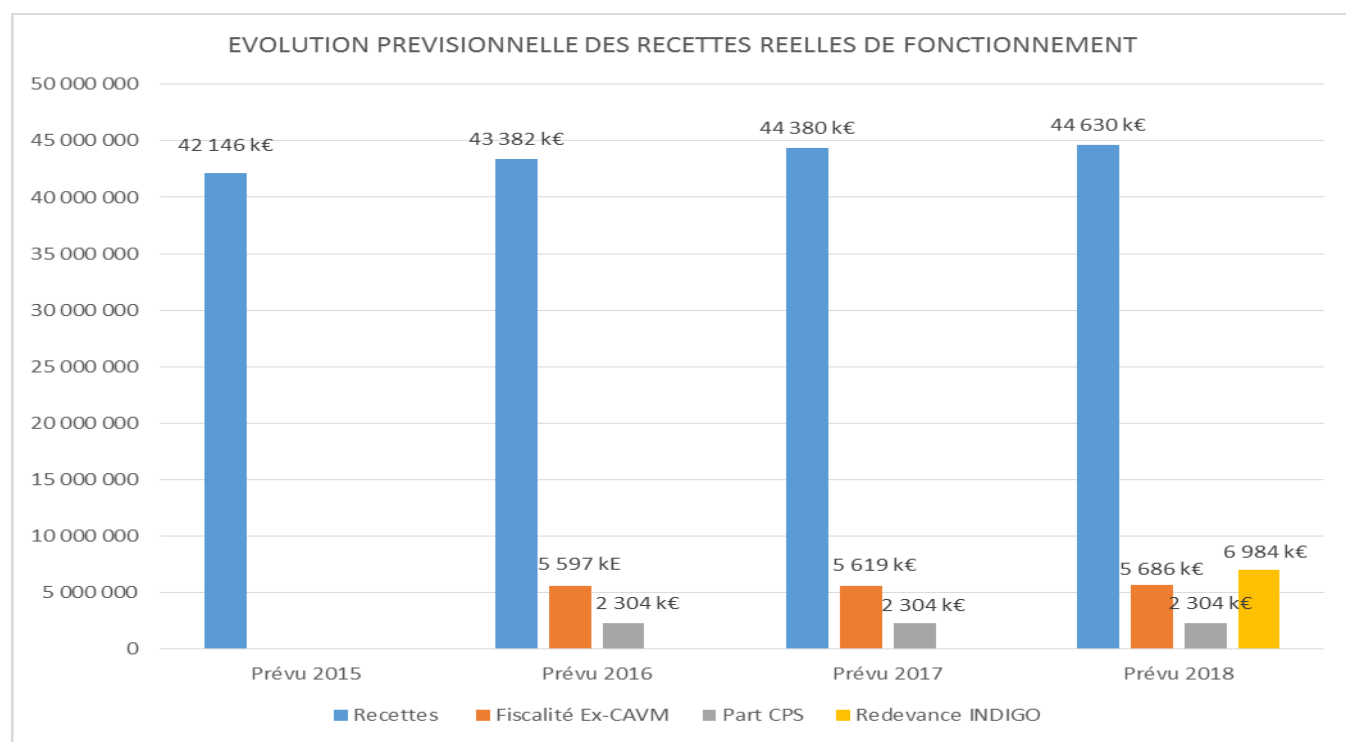
FONCTIONNEMENT

- 1 - LES RECETTES
- Recettes constatées



Le tableau ci-après présente le niveau de réalisation des recettes réelles par rapport au budget primitif des années 2015 à 2017. Sont exclues celles constatées au compte 775 « Produits exceptionnels » relatives aux produits de cessions transférées, par opérations d'ordre à la section d'investissement. La part de fiscalité Ex-CAVM et la part « Compensation Part Salaire », reversées au Territoire sont isolées afin d'avoir une meilleure lecture de la progression des recettes annuelles.

- Recettes prévisionnelles



Les collectivités dans leur ensemble doivent faire face à une baisse de recettes qui contraint fortement leurs budgets. .. En raison des décisions gouvernementales successives la Ville de Nogent devrait connaître en 2018 une progression faible de ses ressources (+0.6%). Cette progression inférieure

au taux prévisionnel de l'inflation sur la période contraint fortement son budget ; Aussi il nous faudra optimiser nos ressources par l'évaluation de nos services, de nos contrats et de nos marchés et examiner les possibilités de renégociations notamment en ce qui concerne les redevances versées.

Constituées principalement du produits des services, de la fiscalité, de la DGF et autres dotations versées, comme par exemple celle versée par la CAF dans le cadre de la PSU (Prestation de service Unique) la ville estime une progression de ses recettes réelles de l'ordre de 0,6%, hors versement par le délégataire du stationnement payant, du droit d'entrée de 6 984 000 € correspondant au montant de l'investissement réalisé par la Ville pour l'acquisition du futur parking RER A.

Malgré la stabilisation du montant global de la DGF en 2018 au niveau de l'Etat, et la fin des baisses appliquées au titre de la « contribution au redressement des finances publiques », la Ville de Nogent sur Marne, au regard des simulations effectuées, devrait voir sa DGF écrêtée d'environ 175 000 €, compte tenu d'un potentiel fiscal supérieur 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant

A taux constant, le produit de la fiscalité devrait assurer à la Collectivité un produit supplémentaire de l'ordre de 347 000 € compte-tenu de l'évolution des bases fiscales de 1,2%. Le produit attendu n'est pas corrigé des exonérations de taxe d'habitation (30% des contribuables) faute d'informations. Les transferts de produit fiscal vers le produit des exonérations de l'Etat pourront modifier l'estimation effectuée à ce jour, sans conséquence pour l'équilibre global.

Les autres composantes de recettes de fonctionnement progressent, notamment pour :

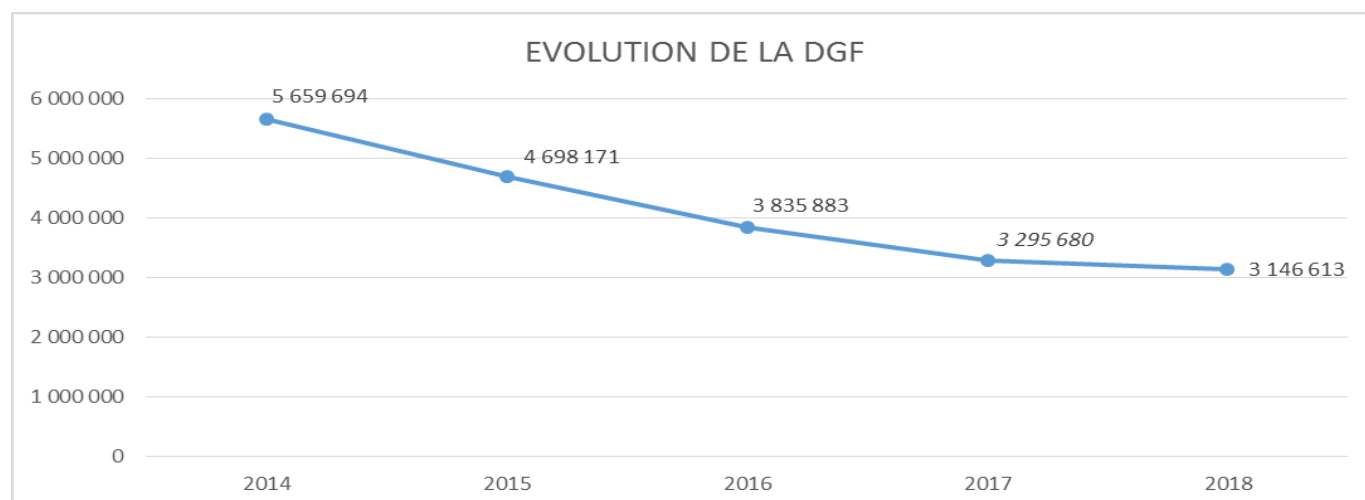
- Les droits de mutation de 3;5%
- Les droits de voirie de 40% compte tenu des chantiers en cours

- 1-a) : La Dotation Globale de Fonctionnement

Après avoir largement contribué à la réduction du déficit public, la Ville devra une nouvelle fois absorber une baisse de Dotation Globale de Fonctionnement, liée cette fois au gel annoncé de cette recette, au niveau de l'enveloppe 2017, jusqu'en 2022.

Pour la Ville de Nogent sur Marne, dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel moyen par habitant, cela se traduit par une baisse de l'ordre de 175 000 € soit – 4,5% par rapport à celle perçue en 2017.

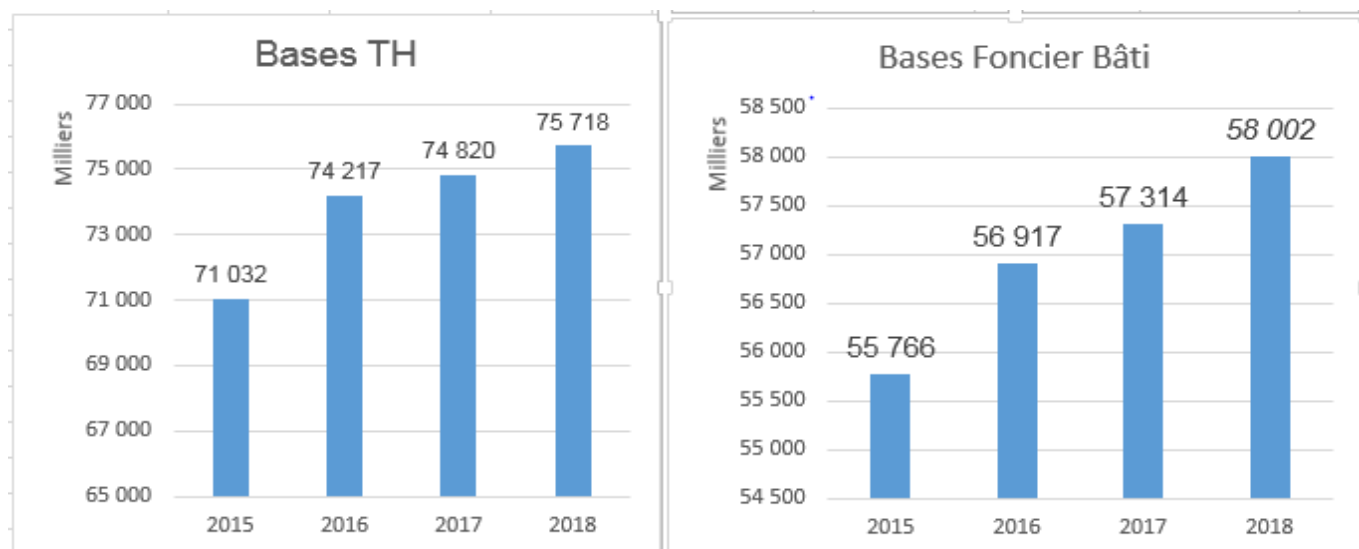
Entre 2014 et 2018 la Ville de Nogent sur Marne voit sa Dotation Globale Fonctionnement amputée de 2 513 081 €(-44%). Au total depuis le début de la mandature c'est un manque à gagner de près 9,5 millions de recettes en moins pour la ville.



1-b : La fiscalité directe

Conformément aux engagements de la mandature, aucune hausse des taux de fiscalité n'est envisagée pour l'exercice 2018. La progression des recettes fiscales repose uniquement sur l'évolution des bases de 1,2% conformément au dispositif de revalorisation des bases fiscales.

- Évolution des bases fiscales notifiées de taxe d'habitation et de foncier bâti de 2015 à 2018 (estimées)



Comme en 2017, la fraction de produit fiscal issue de l'ex-part départementale sera reversée au Territoire ParisEstMarneetBois par le biais du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales). La base socle de reversement, réévaluée du coefficient de revalorisation des bases fiscales est arrêtée à hauteur de 5 663 940 €.

1-c) : La fiscalité indirecte

- La dotation de compensation issue de l'ex-CAVM, reste maintenue à hauteur de 4 196 839 €. Elle est versée par la Métropole du Grand Paris. Cette attribution pourrait être réajustée suite à l'évaluation financière des transferts de compétences.
- A cela s'ajoute la part de compensation de la suppression de la part salaire (DCPS) perçue par la MGP et reversée aux communes membres d'un ex-EPCI qu'elles renvoient au Territoire par le biais du FCCT. Depuis 2015, cette part DCPS subit des baisses successives, lesquelles jusqu'à aujourd'hui sont intégralement supportées par la Métropole du Grand Paris. Pour 2018, la MGP prévoit une diminution de cette dotation de 2,13% qu'elle estime encore pouvoir supporter sans impacter les dotations versées aux communes.
- la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, (instituée par la loi du 7 décembre 2010 dite Loi NOME), est collectée par le SIPPAREC puis reversée à la collectivité. Cette taxe est calculée à partir des quantités d'électricité consommées. Les tarifs sont actualisés chaque année. Pour 2018 les tarifs sont les suivants :

Tarifs TLCFE applicables au titre de la taxe due en 2018

	2018
Tarif professionnel <36 kVA	0,75
Tarif professionnel >36 kVA	0,25
Tarif particulier	0,75

Ils sont majorés d'un coefficient multiplicateur fixé pour 2018 à 8,5. Le produit de cette taxe pour la collectivité est estimé à 600 000 €, stable par rapport à 2017.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : Le marché de l'immobilier en 2017 a été très dynamique aidé en cela par des taux de prêts immobiliers bas. Pour 2018, les modifications annoncées par le Gouvernement concernant les aides financières à l'achat d'un bien, la création d'un nouvel impôt sur la fortune centré sur la fortune immobilière (IFI) et la possible hausse des taux d'intérêt laisse présager un exercice en moindre croissance .

Ces éléments conduisent la Ville à valoriser le produit issu des transactions de + 100 000 € par rapport à 2017.

- 1-d) : Les autres concours financiers :

↳ S'agissant des compensations d'exonérations fiscales, voulues par le législateur, la ville bénéficiera comme en 2017, de compensations fiscales destinées à minorer l'impact des effets de l'article 75 de la Loi de Finances 2015 portant exonérations d'impôts locaux pour les personnes modestes.

A cela s'ajoutera celles relatives à la suppression de la Taxe d'Habitation pour 30 % de contribuables dont le revenu fiscal correspond aux plafonds fixés en Loi de Finances 2018.

Pour l'exercice 2018, **le montant des dotations fiscales est évalué à 363 581 € et ne tient pas compte des futures compensations liées à la suppression de la taxe d'habitation version 2018.** Ce montant est donc susceptible de modification.

↳ Les contrats « enfance jeunesse », signés entre la Ville de Nogent sur Marne et la CAF, permettent de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Sont concernés :

- Les structures d'accueil Petite Enfance
- Les Clubs de Loisirs et de Découvertes sans hébergement
- Le Pôle Jeunesse

↳ La ville bénéficie de dotations pour titres sécurisés, recensement, DGD (urbanisme), Dotation Spéciale Instituteurs,

- 1- e) Les autres recettes (produits des services)

Regroupant les chapitres 70 – 75 – 76 et 77 du budget principal, celles-ci sont constituées des produits :

- ↳ les services facturés à la population sur la base du quotient familial avec une augmentation de la fréquentation des services municipaux tels que les Clubs de Loisirs et de découvertes, le CNIS (Centre Nogentais d'Initiation Sportive), le Conservatoire de Musique, la Cantine scolaire.
- ↳ les locations de salles, dont les équipements sportifs pour lesquels les associations et autres organismes s'acquittent d'une contribution pour toutes activités telles que stages sportifs, manifestations
- ↳ les locations immobilières (patrimoine locatif de la ville)
- ↳ les produits financiers des valeurs mobilières de placements

- ↳ les produits exceptionnels regroupant les ventes de biens mobiliers et immobiliers (transférés par opérations d'ordre en section d'investissement), les remboursements des assurances, les verbalisations pour dégradations de biens publics. En 2018, la société INDIGO gestionnaire du stationnement payant de surface et en ouvrages versera à la Ville un droit d'entrée de 6 984 000 € transféré en investissement afin de lui permettre d'acquérir, dans le cadre de nos accords, le parking du programme Nogent/Baltard dont il assurera la gestion.
- ↳ Les atténuations sur charges de personnel : Remboursement des charges et des salaires par l'assurance du personnel – Remboursement CPAM –.

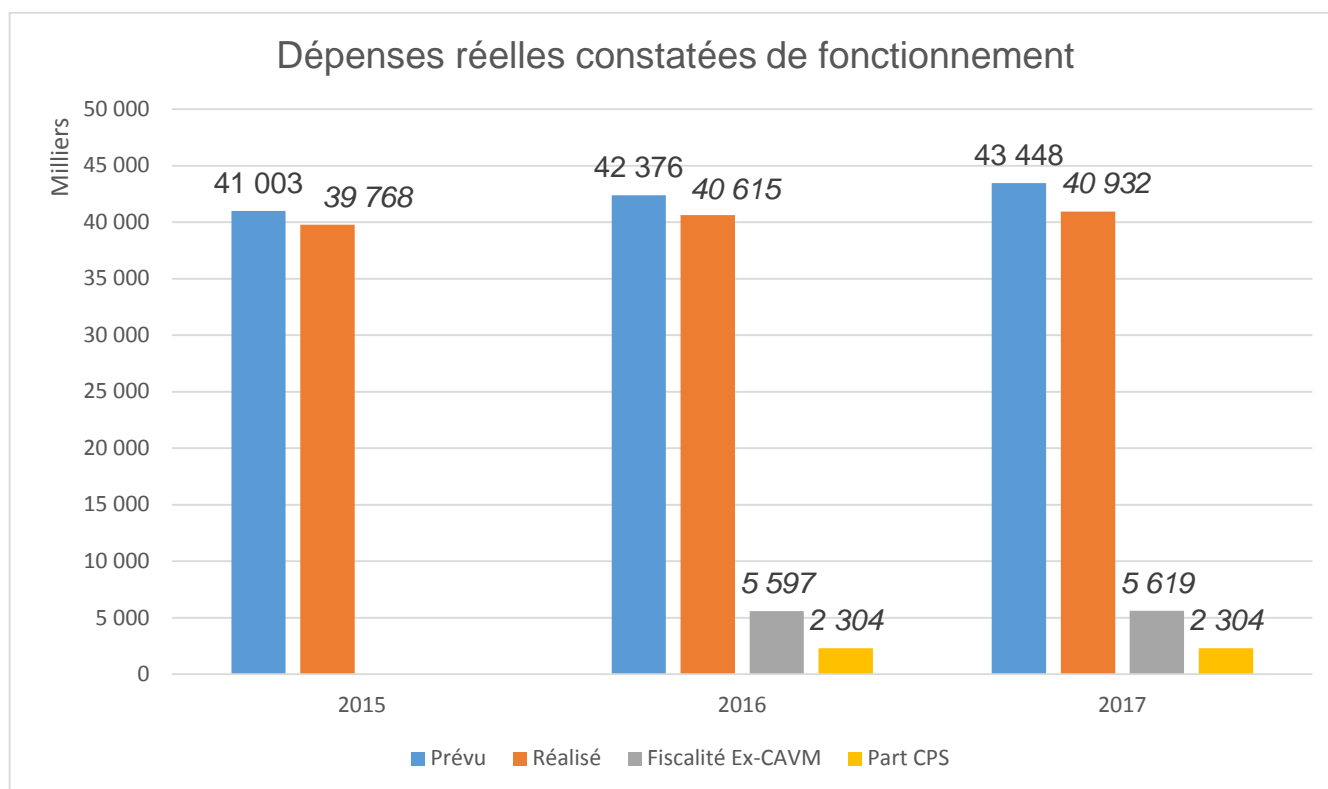
A cela s'ajoutent : les opérations d'ordre.

↳ Constituées principalement des travaux effectués en régie et transférés en investissement, des amortissements des biens acquis, des provisions constituées, des amortissements des subventions d'équipement accordées notamment dans le cadre des opérations de logements sociaux

Enfin le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement qui, à ce jour, est estimé après pondération du déficit constaté d'investissement à 3 666 306,94 €.

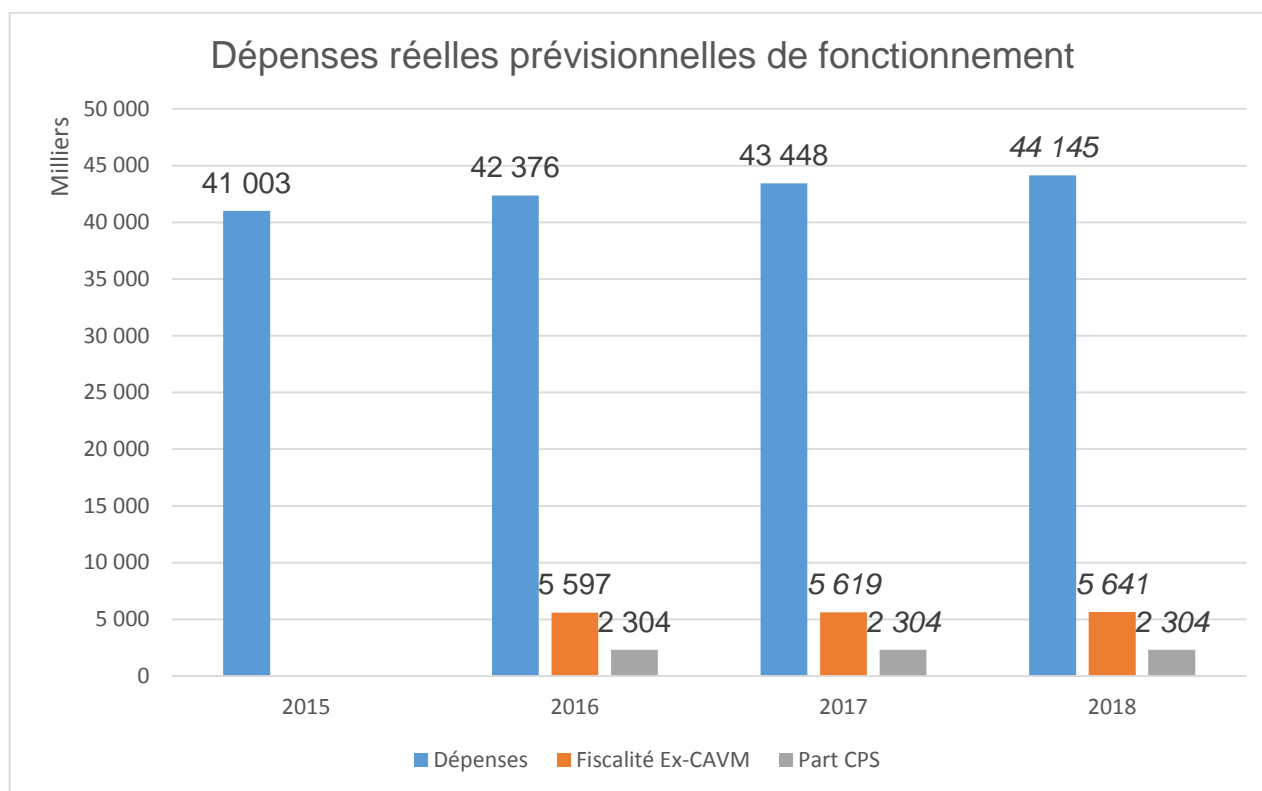
• 2 – LES DEPENSES

• Dépenses constatées



Comme pour les recettes réelles de fonctionnement, le tableau présenté isole la part de fiscalité et la part CPS encaissées et reversées au Territoire. La neutralité a été assurée pour l'année 2017.

- Dépenses prévisionnelles



- 2-a) : Charges courantes

La baisse successive de recettes depuis plusieurs années nécessite de repenser nos organisations afin de garantir à chacun un niveau de service qui favorise le développement de la relation citoyenne, le lien social, l'éducation, la culture, le cadre de vie. L'obligation qui est faite aux collectivités territoriales de maintenir une progression annuelle de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2%, nous conforte dans l'engagement pris de maîtrise des dépenses tout en adaptant la qualité des services rendus.

Cet effort passe par l'optimisation de la gestion des marchés, en identifiant en amont les besoins et en appliquant une procédure d'achat responsable. .

Ces démarches sont d'ores et déjà engagées. En effet la Ville dispose d'un règlement des marchés publics interne qui permet de mettre en perspective les besoins des services. L'élaboration d'une nomenclature des achats prévue pour 2018 permettra de rationaliser la nature de nos besoins et de limiter les achats ponctuels.

Enfin les premières évaluations menées par le Contrôleur de Gestion permettent de dégager des pistes de travail pour mutualiser et harmoniser certaines missions.

C'est au prix de ce travail que la Ville parviendra à maintenir son autofinancement pour les grands chantiers de la mandature tout en respectant les contraintes imposées par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Dans cette perspective, à l'appui des travaux engagés, la Ville de Nogent sur Marne entend garantir par un redéploiement des crédits de fonctionnement:

- Pour le secteur éducatif :

- le maintien des accueils en garderie, l'accueil à la restauration scolaire pour tous, des crédits culturels axés sur l'apprentissage de la musique, du théâtre, le soutien scolaire, l'apprentissage des langues ...
- L'accueil en Clubs de Loisirs et de Découvertes qui permet aux enfants l'apprentissage du vivre ensemble
- La vie en commun des jeunes adolescents qui ne sont pas oubliés puisqu'une nouvelle structure les accueille depuis le début de l'année, rue de Plaisance. Les 14-17 et 18-25 ans bénéficieront de programmes culturels, sportifs, en lien avec les associations nogentaises, des aides pour accéder à des formations en partenariat avec l'INFA, des bourses aux permis de conduire afin de faciliter l'accès à un travail. Le Pôle Jeunesse organisera également des échanges avec les villes jumelées au travers de mini séjours à caractère culturel et sportif.
- Le soutien aux parents au travers de l'aide à la parentalité

- Pour le secteur social :

- Le rôle central du Centre Communal d'Action Sociale, véritable pôle de solidarités, qui accueille de nombreux nogentais et les accompagne tant sur le plan financier que sur le plan social. C'est un lien fort qui unit la population nogentaise à cette structure.
- Par ailleurs, la Ville s'est engagée à favoriser l'intégration de 30% de logements sociaux dans les opérations immobilières sur son territoire, au travers de sa garantie totale d'emprunt et d'une aide à la surcharge foncière.
- Pour nos anciens, plusieurs actions sont menées, Semaine bleue, visites thématiques, et suivi des personnes les plus fragilisées avec un accompagnement dans le maintien de leur autonomie.
- L'aide à la Mission Locales des Bords de Marne dont l'activité se développe depuis le 1^{er} janvier 2018 en étroite collaboration avec le secteur social. Ce lien permettra à La Ville de renforcer de favoriser l'accès à l'emploi et de faciliter l'intégration sociale.

-

- Pour le secteur culturel :

- L'accès à la culture pour tous est un engagement fort. La Bibliothèque, le Musée, le Conservatoire Francis Poulenc, les Archives offrent aux nogentais des moments de détente par la visite historique de Nogent, de partage lors des cafés philo, des heures du contes, des rencontres avec des auteurs, des ateliers informatiques avec la réalisation d'objet en 3D, des ateliers de dessin dont les réalisations sont en lien avec les expositions organisées ...

- Pour le secteur Sportif et Touristique :

- La création du Centre Nogentais d'Initiation sportive qui a permis à toutes générations de profiter d'un enseignement de qualité et d'une offre diversifiée (– cours de gymnastique – tennis – football – judo ...). En partenariat avec les associations sportives de la Ville il participe au développement de ces activités. De nouveaux partenaires accompagnent la Ville dans cette démarche comme Voies Navigables de France qui met à disposition un linéaire en bords de Marne pour l'apprentissage du paddle ; l'INSEP met à disposition ses équipements sportifs au profit des établissements scolaires et des seniors.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans l'attente d'une clarification institutionnelle, la Ville a repris l'organisation des activités menées par l'Office du Tourisme. Cette démarche vise à valoriser les potentialités touristiques de la Commune ainsi que les labels « Ville Touristique » et « France Station Nautique » pour lesquels la Ville a obtenu une 2^{ème} étoile en récompense des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau.

- Pour le Cadre de Vie
- L'Entretien des voiries, le nettoyage des rues ainsi que le fleurissement pour garantir le bien Vivre à Nogent. La Ville reste vigilante sur les projets d'aménagement qui doivent s'intégrer dans l'environnement et privilégier les espaces de convivialité et de verdure.

- 2-b) Charges de personnel

- I- Structure des effectifs :

La structure des effectifs reste stable par rapport à 2017.

L'effectif des agents titulaires est quasiment identique (399 agents au 1^{er} janvier 2017 et 404 au 1^{er} janvier 2018).

L'effectif des agents contractuels est quasiment identique (182 agents au 1^{er} janvier 2017 et 183 au 1^{er} janvier 2018). Pour l'année à venir, il est prévu de recruter un Directeur des Services de l'Information.

En outre, la suppression des CUI a conduit la collectivité à décider de remplacer 2 agents en CUI par un recrutement d'agent contractuel, principalement au CTM soit 3.5 postes en remplacement des 7 CUI créés.

Par ailleurs, est prévue au 1^{er} semestre de l'exercice 2018, la réintégration dans les effectifs de la ville de l'un des deux agents ayant sollicité un détachement auprès de la société INDIGO dans le cadre de la DSP du stationnement.

De plus, dans l'objectif de poursuivre la politique RH d'optimisation et de réorganisation des services par la mutualisation de certains postes ou de certaines missions, 2 départs n'ont pas été remplacés.

Enfin, la création de poste initialement prévue en 2017 au cimetière a été annulée en 2018. A noter que pour l'année 2017 4 agents ont été concernés par une demande de reclassement professionnel. 3 reclassements ont été effectués, 1 reste en cours.

PRINCIPAUX RATIOS «STRUCTURE» DE 2017

	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Titulaires- Stagiaires
Répartition	7,12 %	14,91 %	77,98 %	57,07 %
Variation	-0,90 %	-3,60 %	0,08 %	-0,79 %

	Décembre	12 derniers mois	Variation
Temps plein	75,43 %	75,79 %	-2,12 %

	Moyenne sur 12 mois	Variation
Age moyen	41 ans	-2,23 %

	Mois	Sur 12 mois
Pourcentage de femmes	59,89 %	59,21 %

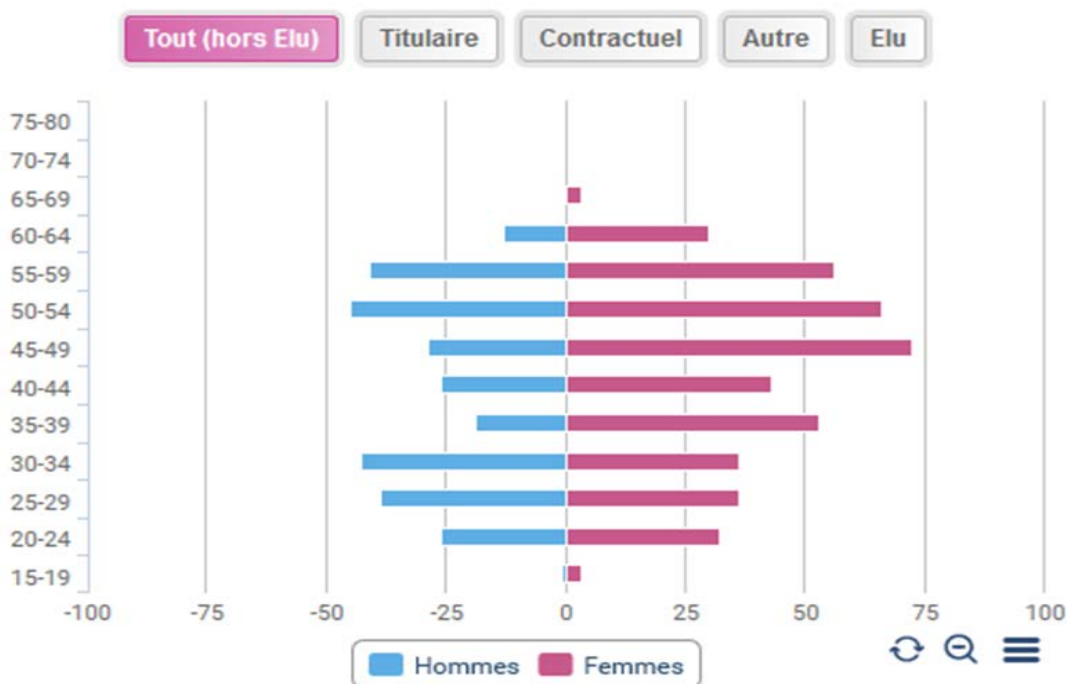
EFFECTIFS DE NOGENT-SUR-MARNE - MULTI-BUDGETS EN 2017

Profil de rémunération	Décembre	Année	12 derniers mois
Titulaires ou stagiaires (etp)	400 (391,86)	400 (390,49)	400 (390,49)
Evolution N-1	-2,20 % (-1,87 %)	-0,74 % (-0,58 %)	-0,74 % (-0,58 %)
Contractuels indiciaires (etp)	184 (153,07)	189 (154,38)	189 (154,38)
Evolution N-1	4,55 % (5,94 %)	-0,66 % (-1,08 %)	-0,66 % (-1,08 %)
Autres (etp)	128 (38,77)	112 (33,09)	112 (33,09)
Evolution N-1	34,74 % (-4,15 %)	24,61 % (-5,87 %)	24,61 % (-5,87 %)

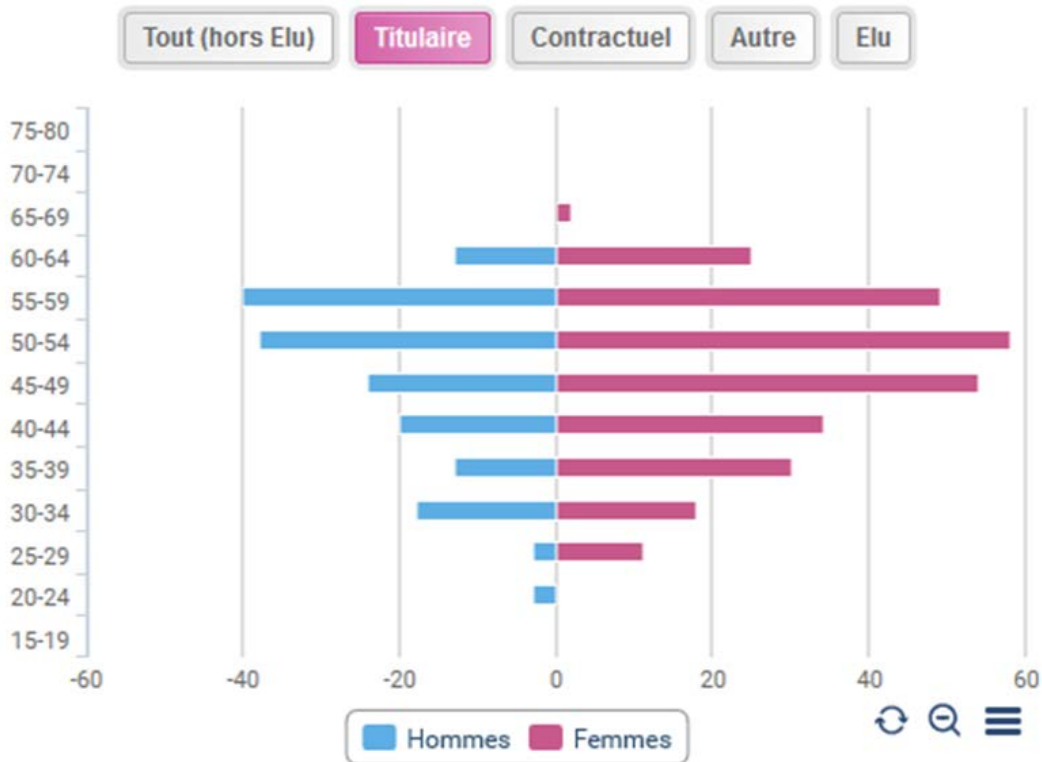
Catégorie	Décembre	Année	12 derniers mois
Catégorie A (etp)	45 (39,66)	46 (40,24)	46 (40,24)
Evolution N-1	4,65 % (4,29 %)	-0,90 % (-2,92 %)	-0,90 % (-2,92 %)
Catégorie B (etp)	100 (77,04)	96 (73,47)	96 (73,47)
Evolution N-1	-0,99 % (-1,93 %)	-3,51 % (-3,93 %)	-3,51 % (-3,93 %)
Catégorie C (etp)	493 (452,11)	502 (453,95)	502 (453,95)
Evolution N-1	-2,18 % (-0,86 %)	0,10 % (-0,38 %)	0,10 % (-0,38 %)

	Décembre	Année	12 derniers mois
Nombre d'agents payés		712	903
Nombre de bulletins (moyenne)		712	8 412 (701)

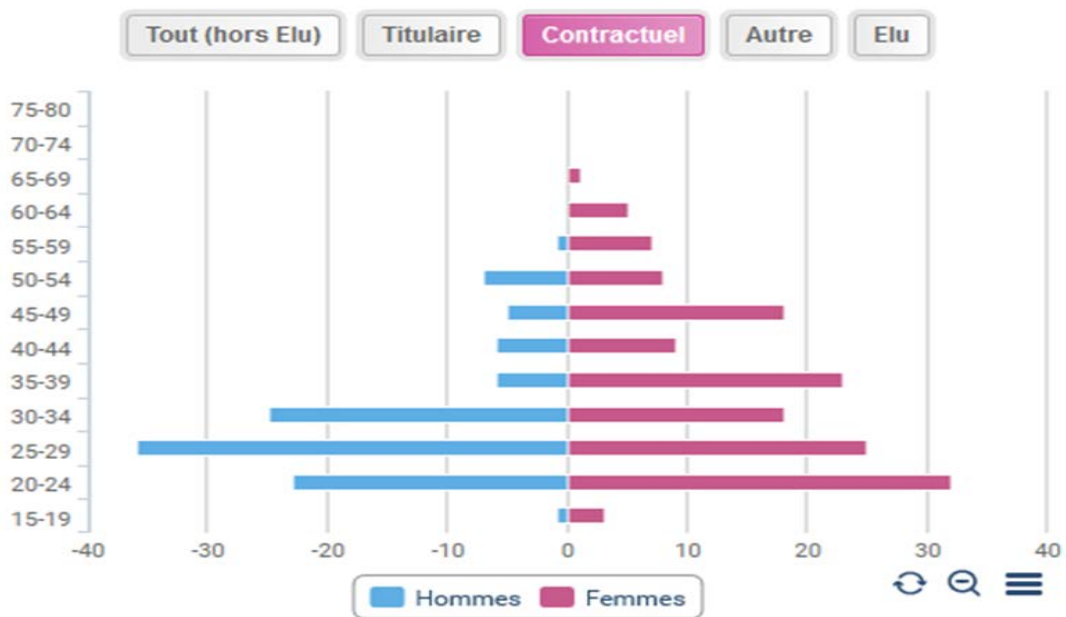
PYRAMIDE DES AGES



PYRAMIDE DES AGES



PYRAMIDE DES AGES



Conformément à la note de cadrage adressée à l'ensemble des chefs de services lors de la préparation budgétaire 2018, un examen systématique des postes est désormais effectué à l'occasion de chaque départ définitif, de quelque nature que ce soit.

Pour ce faire une fiche d'impact réalisée par la DRH en lien avec le chef de service concerné est soumise à l'avis du comité de direction afin de prendre soit une décision de remplacement, immédiat ou différé, soit une décision de gel de poste. Cette fiche d'impact procède notamment à l'évaluation de la charge de travail de l'agent au sein de son service.

En cas de remplacement, il est envisagé en première instance, lorsque cela est possible sur le poste vacant, un recrutement interne par voie de mobilité ou de reclassement.

Par ailleurs, désormais toute nomination suite à une réussite à concours, examen ou à une promotion interne est conditionnée par un changement de poste afin d'établir une concordance entre le grade et les missions, la nécessaire adéquation des grades aux postes occupés et aux fonctions exercées devant être une priorité.

En 2017, 6 agents ont réussi un concours : 2 en catégorie C (auxiliaire de puériculture, adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe), 2 en catégorie B (assistant de conservation, et rédacteur principal de 1^{ère} classe), 2 en catégorie A (puéricultrice et ingénieur). 4 agents ont été nommés sur les 6. A titre de comparaison 3 agents étaient concernés en 2016.

Par ailleurs 1 agent de catégorie C a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 2 agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Tous 3 ont été nommés.

En outre, 5 agents de catégorie C ont bénéficié du dispositif de titularisation « Sauvadet ». Un agent contractuel de catégorie A ayant réussi l'entretien de sélection professionnelle a été mis en stage et titularisé dans le grade d'attaché.

Concernant la promotion interne, un seul dossier a été transmis au CIG en 2017 (aucun en 2016) et a reçu un avis favorable de la CAP en décembre 2017. Il s'agit d'une promotion interne au grade d'attaché territorial.

En matière d'avancements de grade, ils sont au nombre de 17 pour l'année 2017 (12 en 2016), les nominations ayant eu lieu au 1^{er} décembre 2017.

Comme en 2017, en cas d'absence pour maternité, aucun remplacement ne sera prévu, sauf situation particulière liée à des normes d'encadrement, principalement dans le secteur de l'enfance, ainsi qu'en cas d'absence de longue durée (CLM, CLD) qui font l'objet d'une étude au cas par cas.

Enfin, dans la continuité de la politique menée en 2017, les mises en stage en catégorie C sont suspendues, sauf dispositif particulier imposé (ex : sélections professionnelles).

Le recrutement d'agents sur des postes non permanents concerne prioritairement les remplacements d'agents sur postes permanents, absents pour des périodes longues. Par ailleurs, une réflexion doit être engagée avec la DRH afin de définir, selon les besoins du service, la nature du contrat de remplacement proposé : nombre d'heures hebdomadaires, durée du remplacement, missions...

Dans le secteur de l'animation 4 postes de vacataires ont été transformés en poste permanents à temps complet ce qui permet de réduire le coût salarial et de dégager plus d'heures de présence pour le service animation.

II - Dépenses de personnel :

MASSE SALARIALE DE NOGENT-SUR-MARNE - MULTI-BUDGETS EN 2017

	Déc.	Année	12 derniers mois
Rémunération Permanente	1 080 102	12 846 455	12 846 455
Primes et indemnités	257 877	3 056 212	3 056 212
Dont Heures supplémentaires	44 941	519 036	519 036
Nombre Heures supplémentaires	2 307 h	26 753 h	26 753 h
Charges Patronales	551 677	6 509 427	6 509 427
Autres dépenses de personnel	5 099	59 116	59 116
Total	1 941 525	22 999 508	22 999 508

Chapitre	Déc.	Année	12 derniers mois
011	9 752	9 752	9 752
012	1 905 594	22 666 984	22 666 984
65	26 179	322 772	322 772

Les dépenses de personnel prévues pour l'année 2018 s'élèvent à 22 968 921 €, ce qui correspond à une stabilisation des dépenses par rapport à 2017 (23 110 034 €) en cohérence avec le montant du budget réalisé à fin décembre 2017. Cette stabilité s'explique par les mesures mises en place afin de ne pas systématiser les remplacements poste à poste.

A noter qu'en 2017 la mise en œuvre de mesures nationales se sont imposées à la collectivité et ont des conséquences sur la masse salariale 2018 :

- l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (+ 0.6%),
- la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents A, B et C,

- le GVT

GVT EN RÉTROSPECTIVE DE 2017

GVT Indiciaire	GVT Déc.	GVT année
Titulaires ou stagiaires	1,64 %	2,39 %
Contractuels indiciaires	1,98 %	1,81 %

GVT Rémunération permanente	GVT Déc.	GVT année
Titulaires ou stagiaires	4,06 %	3,38 %
Contractuels indiciaires	2,84 %	2,57 %

GVT Rémunération Brute	GVT Déc.	GVT année
Titulaires ou stagiaires	1,20 %	3,81 %
Contractuels indiciaires	4,40 %	4,68 %

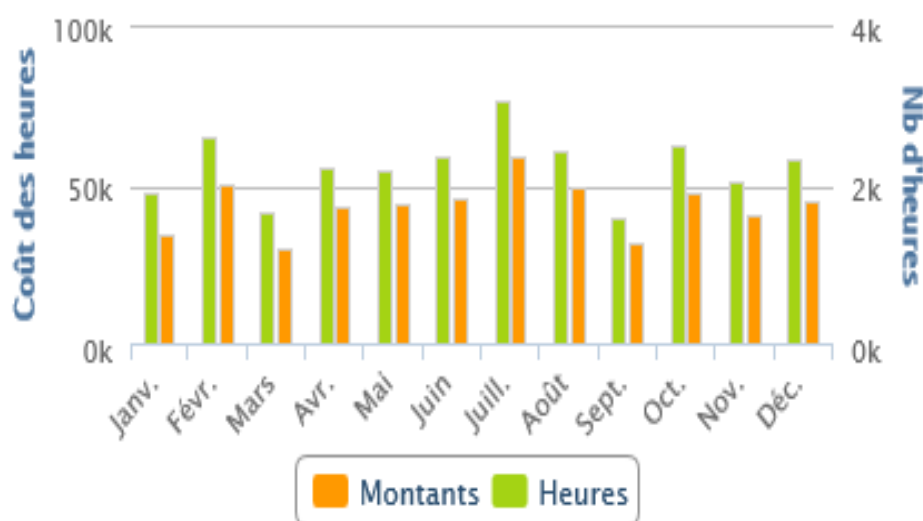
Pour 2018 sont prévues les mesures gouvernementales suivantes :

- le gel du point d'indice,
- le report à 2019 de l'application des mesures liées au PPCR prévues pour 2018,
- la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018, associée à la suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle et à la création d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents,

calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2017. En contrepartie de son versement, la collectivité bénéficie d'une compensation prenant la forme d'une baisse du taux des cotisations « employeur maladie », qui passe de 11,5 % à 9,9 %, - l'instauration de la journée de carence.

Par ailleurs l'objectif mis en place depuis 2014 de réduire le nombre d'heures supplémentaires se poursuit, la volonté de la ville est de contenir le volant d'heures supplémentaires de chaque service.

Heures supplémentaires année en cours



- Avantages en nature :

Concernant les avantages en nature, depuis plusieurs années les gardiens logés dans les écoles, lorsqu'ils partent en retraite ou quittent la ville, sont remplacés par des gardiens non logés. Cela nous permet notamment de récupérer des locaux soit pour les équipes d'animation, soit pour les équipes d'entretien des écoles.

Les autres avantages en nature sont principalement les repas pris par les ASEM ou les animateurs assurant les surveillances de cantine en restauration scolaire.

- RIFSEEP et objectifs :

Le RIFSEEP a été mis en place pour 9 cadres d'emplois en fin d'année 2017, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 23 mai 2017 et du vote de la délibération du Conseil Municipal le 6 juillet 2017. Ainsi, les 350 agents concernés par ce nouveau dispositif ont été destinataires d'un arrêté dont le montant indiqué est la somme des différentes primes perçues jusqu'alors.

A noter qu'en 2016, le RIFSEEP avait déjà été institué pour 3 cadres d'emplois.

Le fait d'avoir créé des groupes de fonctions afin de permettre la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire a révélé des disparités qu'il conviendra de corriger progressivement dans les années à venir pour tenir compte des responsabilités de chacun.

Cela permettra par ailleurs de définir des plafonds de rémunération en fonction des postes afin de respecter un principe d'équité.

- Temps de travail :

La durée effective du travail dans la commune est de 38 heures hebdomadaires. La suppression de 3 jours de congés exceptionnels et des jours de congés supplémentaires avant départ en retraite en 2016 a permis de réduire à la marge la masse salariale, les agents partant en retraite n'étant plus rémunérés pour des congés supplémentaires mais aussi d'améliorer l'organisation et la qualité du service en réduisant les absences pour congés.

- Temps partiel : 22 agents titulaires travaillent à temps partiel, correspondant à 17.3 ETP :
- 21 femmes (2 agents de catégorie A, 6 agents de catégorie B, 13 agents de catégorie C)
- 1 homme (agent de catégorie C).

De plus, 1 agent contractuel (catégorie C), femme, travaille à temps partiel, correspondant à 0.8 ETP.

- Congé paternité : 5 agents de catégorie C ont sollicité un congé paternité

Congé parental : 3 agents de sexe féminin ont été placés en congé parental en 2017 avec un retour possible en 2018. En effet, les congés parentaux sont accordés par période de 6 mois.

- Retraite

- Départs en retraite 2017 : 7 dont 1 non remplacé
- Départ en retraite connus pour 2018 :

Sept agents de la Ville ont formulé une demande de départ à la retraite pour l'année 2018. Ces agents relèvent de la catégorie C. Par ailleurs, 4 dossiers de retraite pour invalidité sont en cours d'instruction. A noter que seuls les agents qui se sont manifestés sont recensés mais que potentiellement, d'autres agents pourraient partir à la retraite.

III - Conditions de travail :

- CHSCT

3 CHSCT ont eu lieu en 2017, conformément à l'obligation réglementaire.

Principales actions menées en 2017 en matière de conditions de travail :

- Audit Santé et sécurité au Travail (Mission d'inspection du CIG)
- Poursuite des évaluations des risques avec intégration des RPS (Document unique).
- Mise en place de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation au sein du service Entretien (phase de test sur 1 école)
- Démarche de prévention des RPS.

- Mise en place de l'accueil sécurité.
- Formation des acteurs PRAP en interne (petite enfance, école et entretien)

Projets d'actions pour 2018 :

- poursuite des actions de 2017
- déploiement large de la pré-imprégnation pour les écoles, le service des sports et le CCAS.
- Etat des lieux de l'absentéisme 2015, 2016 et 2017
- dotation d'un formateur SST en interne (émancipation du CNFPT)
- Conventonnement avec le FIPHFP

- Comité Technique

4 Comités techniques se sont déroulés en 2017. Des ajustements d'organisation de services de la Ville (CTM, Police Municipale,...) ont été votés, ainsi que des modifications d'horaires de travail et / ou d'accueil de certains services (DRH, service propreté voirie du CTM, secrétariat des élus). Par ailleurs, les représentants du personnel et de la collectivité ont voté la mise en place du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois de la catégorie B et C. Enfin, la Délégation de Service Public du Stationnement et l'actualisation des montants et la liste des bénéficiaires des astreintes ont également été votés.

IV - Les indemnités des élus

Le volume global d'indemnités allouées aux élus a très légèrement augmenté en 2017, du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1^{er} février 2017.

Aucune revalorisation de ce point d'indice n'étant prévue en 2018, le cout de ces indemnités devrait rester stable au cours du prochain exercice budgétaire.

Les orientations pour 2018

En terme de prospective pour l'année 2018 avec le maintien de la masse salariale à 23 millions d'euros, la collectivité pourra contenir l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement.

Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet comme indiqué plus haut d'une fiche d'impact analysée en réunion de Direction Générale afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, immédiats ou différés, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation des services pour une meilleure efficience.
- D'anticiper chaque départ en retraite (7 agents devraient partir en retraite en 2018) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
La mobilité interne sera favorisée et les situations des agents en situation de reclassement médical systématiquement évoquées.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.
- De poursuivre l'objectif de réduction des heures supplémentaires.
 - De remplacer les arrêts maladie et maternité au cas par cas selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et d'accueil du public
 - De maintenir une politique d'avancement de grade et de promotion interne permettant de reconnaître l'implication des agents. En parallèle, la lutte contre la précarité sera poursuivie pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants en créant, pour les services les plus touchés par l'absentéisme un pool de « personnel polyvalent pouvant assurer la continuité de service ».

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies

- Les contributions :

↳ Aux organismes de regroupement comme Infocom94, hébergeur et prestataire informatique, le cimetière de Valenton pour l'activité et l'entretien du crématorium, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) dont la compétence a été transférée à la commune en 2017, la participation au Territoire ParisEstMarneetBois au titre du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FFCT) à hauteur de 7 583 041 €, neutralisée par la perception des recettes fiscales « Taxe d'habitation » anciennement perçues par l'ex-CVAM et la compensation « part salaires » reversée par la Métropole du Grand Paris.

↳ La participation de la collectivité aux frais de scolarité des élèves inscrits dans les établissements sous contrat d'association (le montant est lié au coût de l'accueil dans les écoles publiques de la ville), et aux communes accueillant les enfants nogentais

↳ Les indemnités, les cotisations de retraite des élus et leur formation

↳ La dotation annuelle pour pertes sur créances irrécouvrables

- Les subventions :

↳ Aux associations qui, à périmètre constant diminuent d'environ 5 %, grâce au travail engagé dès 2015 par la Commission Ad Hoc, chargée d'analyser les demandes de subventions, afin de rééquilibrer l'enveloppe des dotations à verser. Cette méthode permet de poursuivre, de valoriser et de pérenniser, en partenariat avec les Présidents d'associations, les actions en faveur de la Ville avec pour engagement de réduire leurs coûts de fonctionnement.

↳ Le maintien de la participation de la Ville à hauteur de 116 000 € en faveur de l'aide à la restauration scolaire pour les élèves nogentais scolarisés dans des établissements sous contrat d'association

↳ Aux délégataires de service public du Centre Nautique, des établissements multi accueil de la petite enfance. La totalité de ces compensations représente une charge de 2 446 513 €

↳ L'intégration au 1^{er} janvier de trois nouvelles associations pour un montant total de 139 800 €

- L'Office du Tourisme
- La Mission Locale des Bords de Marne
- Le Centre d'Information des Femmes et des Familles

- 2 - d) : la charge de dette:

Les investissements programmés au cours de la mandature nécessiteront de recourir à l'emprunt. Deux programmes sont en cours de réalisation, les aménagements de l'esplanade Nogent/Baltard, le Stadium en remplacement du Gymnase Gallieni.

La destruction de cet équipement, qui ne permet plus d'assurer dans des conditions optimales l'accueil des publics, est le préalable à la requalification du Cœur de Nogent par la réalisation d'infrastructures en lien avec le marché d'approvisionnement et la réalisation de nouveaux équipements culturels et sociaux.

Toutefois, la Ville de Nogent sur Marne entend également autofinancer une part non négligeable de ces futurs équipements par l'augmentation de son épargne.

Comme les années précédentes, l'autofinancement de l'exercice 2018 est évalué à 3 M€ et le recours à l'emprunt limité à 4 M€. Ce nouvel emprunt augmentera l'encours de la dette, après remboursement du capital des emprunts déjà souscrits, à hauteur de 1,5 M€. Cela représente 7,7% des investissements (hors dette) envisagés sur l'exercice.

Rappelons qu'en 2017, suite à la mise en concession auprès de la société INDIGO du Stationnement payant de surface et des parcs en ouvrage, la Ville a repris l'encours de la dette inscrite au Budget annexe des Parkings. Le montant total de l'encours repris au Budget Principal était de 5 227 926 €

L'encours au 1^{er} janvier 2018 est de 27 061 284,44 € au taux moyen annuel de 3,34% et d'une durée résiduelle de 14 ans et 4 mois. La dette communale, est principalement à taux fixe avec un emprunt classé à barrière avec multiplicateur

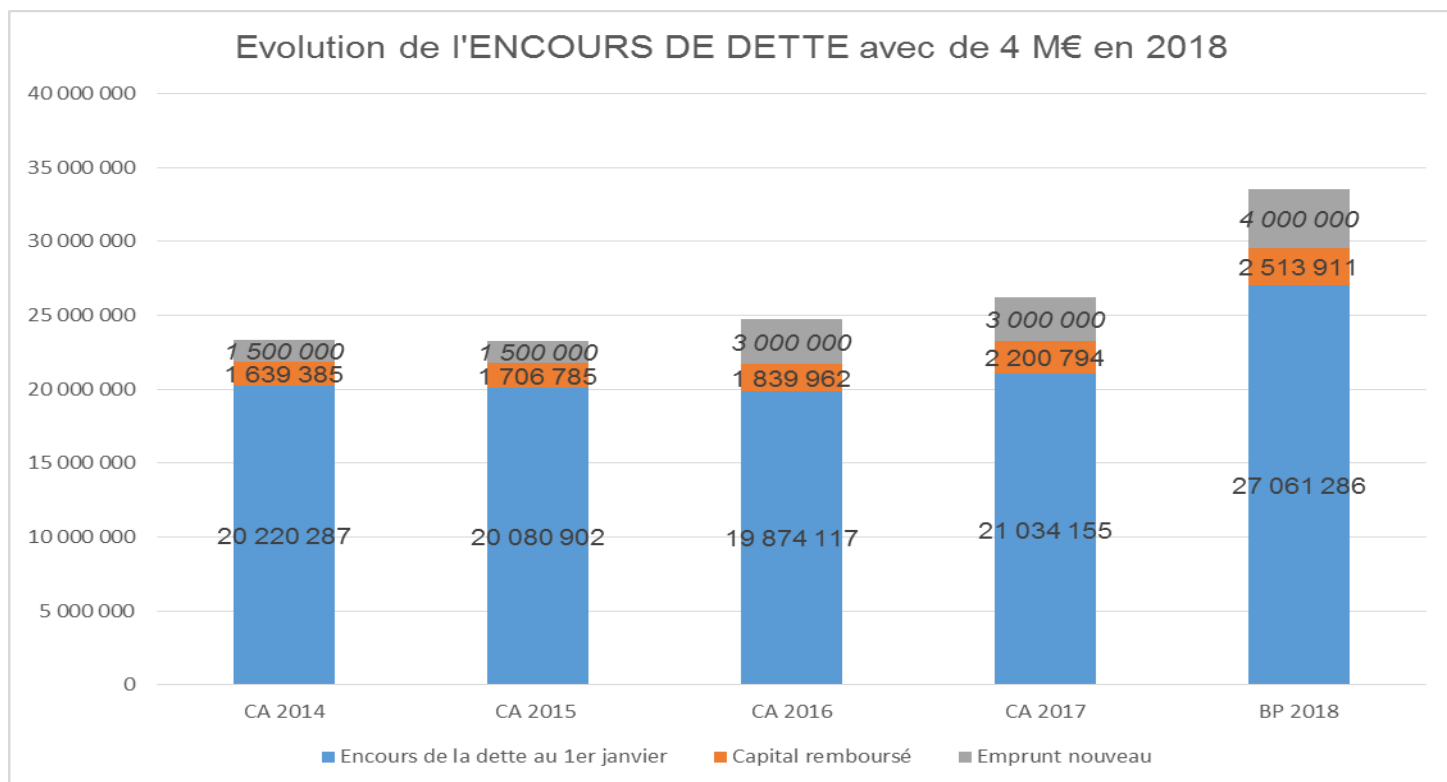
Dette par type de risque		
Type	Encours	% d'exposition
Fixe	23 602 450 €	87,22%
Variable	0 €	0,00%
Barrière avec multiplicateur	3 458 826 €	12,78%
Ensemble des risques	27 061 276 €	100,00%

Dette par année						
	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Encours moyen	20 080 902 €	19 874 117 €	26 201 268 €	27 061 286 €	24 547 376 €	22 325 932 €
Capital payé sur la période	1 706 785 €	1 839 962 €	2 200 794 €	2 513 902 €	2 221 444 €	2 173 591 €
Intérêts payés sur la période	806 836 €	754 233 €	782 382 €	889 836 €	810 598 €	742 125 €
Taux moyen sur la période	3,82%	3,82%	3,44%	3,34%	-	-

* Année de reprise de l'encours GPS

STRUCTURE DE LA DETTE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Encours de la dette au 1er janvier	20 220 287	20 080 902	19 874 117	21 034 155	27 061 286
Reprise dette GPS				5 227 926	
Capital remboursé	1 639 385	1 706 785	1 839 962	2 200 794	2 513 911
Emprunt nouveau	1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	4 000 000
Encours au 31 décembre	20 080 902	19 874 117	21 034 155	27 061 286	28 547 376



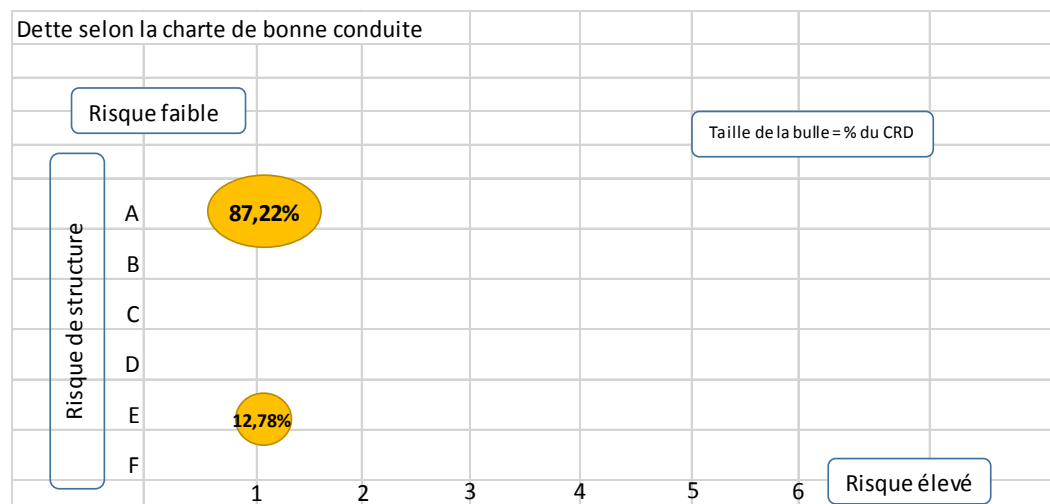
Le poids de l'annuité de la dette au 1^{er} janvier 2018, est équivalent à 4,8% des recettes réelles de fonctionnement (hors redevance 2018 versée par INDIGO) estimées pour 2017

Sur la base du dernier recensement publié par l'INSEE établissant la population nogentaise au 1^{er} janvier 2018 à 31 825 habitants la charge d'annuité 2018 est de 107 €.

La charge des intérêts de la dette représente 1,7% des dépenses réelles estimées de fonctionnement. Chaque nogentais contribue au remboursement des intérêts à hauteur de 27,96 €.

Considérant l'importance de donner une information transparente sur la nature des dettes contractées par les collectivités, le législateur a classifié les indices sous-jacents et structurels selon la charte Gissler (classification par structure et indices) qui doit être présentée lors des débats d'orientations budgétaires ainsi que la répartition de l'encours par typologie de dette.

- Dette selon la charte de bonne conduite :



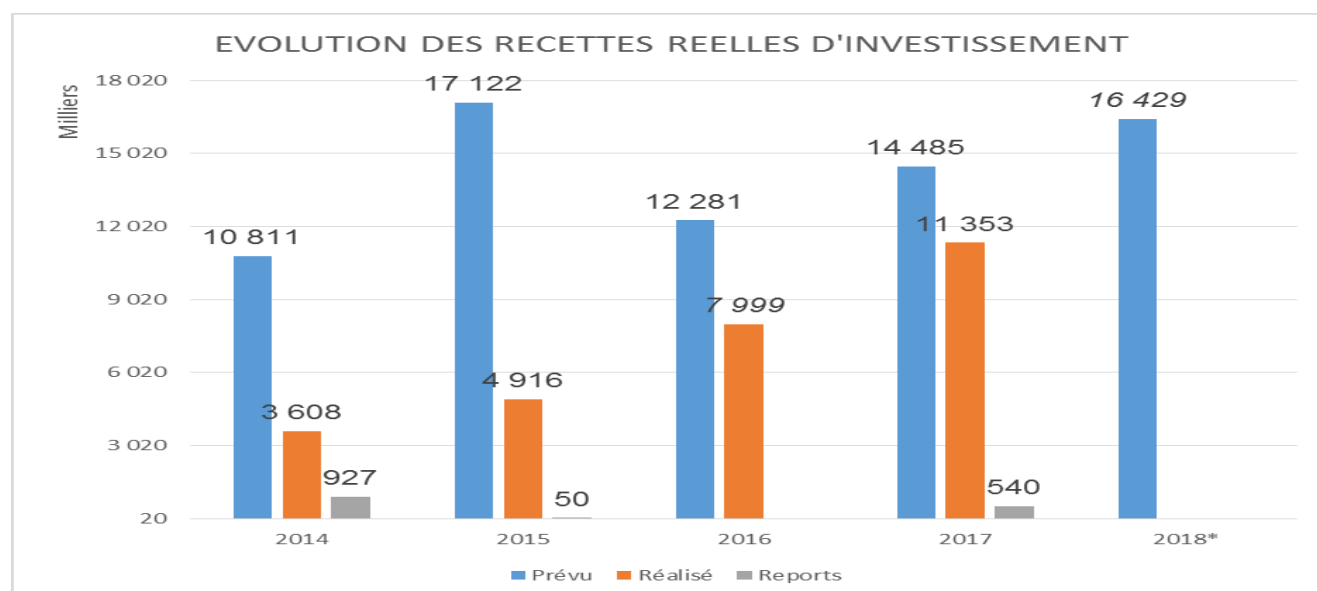
Pour l'exercice 2018, en fonction des taux variables et fixe, le ou les emprunts qui pourraient être réalisés seront étudiés soit à taux variable capé, soit à taux fixe. Quelque soit le choix que fera la collectivité celui-ci restera classifié en 1A. Une attention toute particulière sera apportée aux propositions des organismes bancaires que la Ville met en concurrence.

L'objectif 2018 est de ramener le taux moyen de l'encours de la dette vers 3% et d'évaluer avec nos partenaires des conditions de remboursements anticipés à échéance avec négociations des pénalités de sortie supportables pour le budget communal.

INVESTISSEMENT

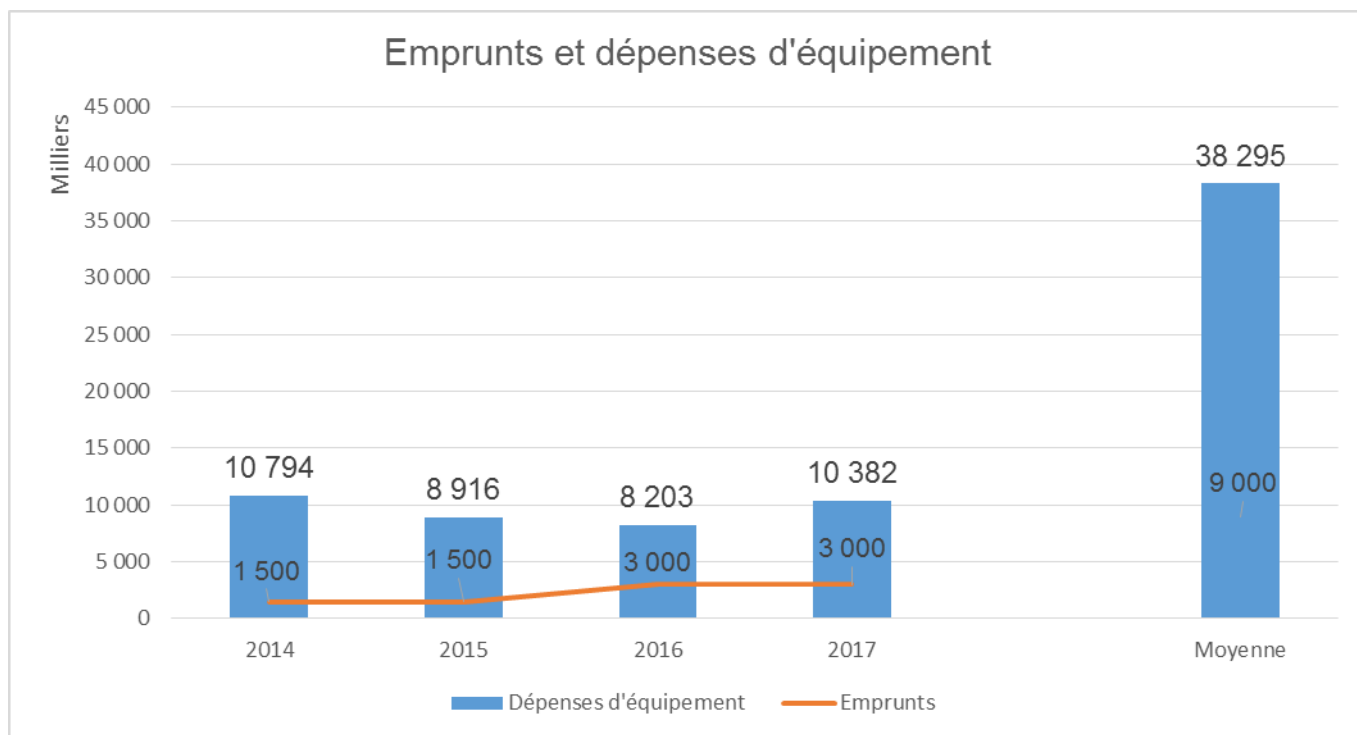
La priorité des investissements de l'exercice 2018 portent sur la réalisation des projets structurants pour la Collectivité tels que l'aménagement de l'esplanade Nogent/Baltard et l'achèvement des travaux du Stadium pour une livraison de l'équipement à la fin de l'année et la poursuite des requalifications de la voirie communale (voie – éclairage – enfouissement des réseaux).

- 1 - LES RECETTES
- Recettes constatées



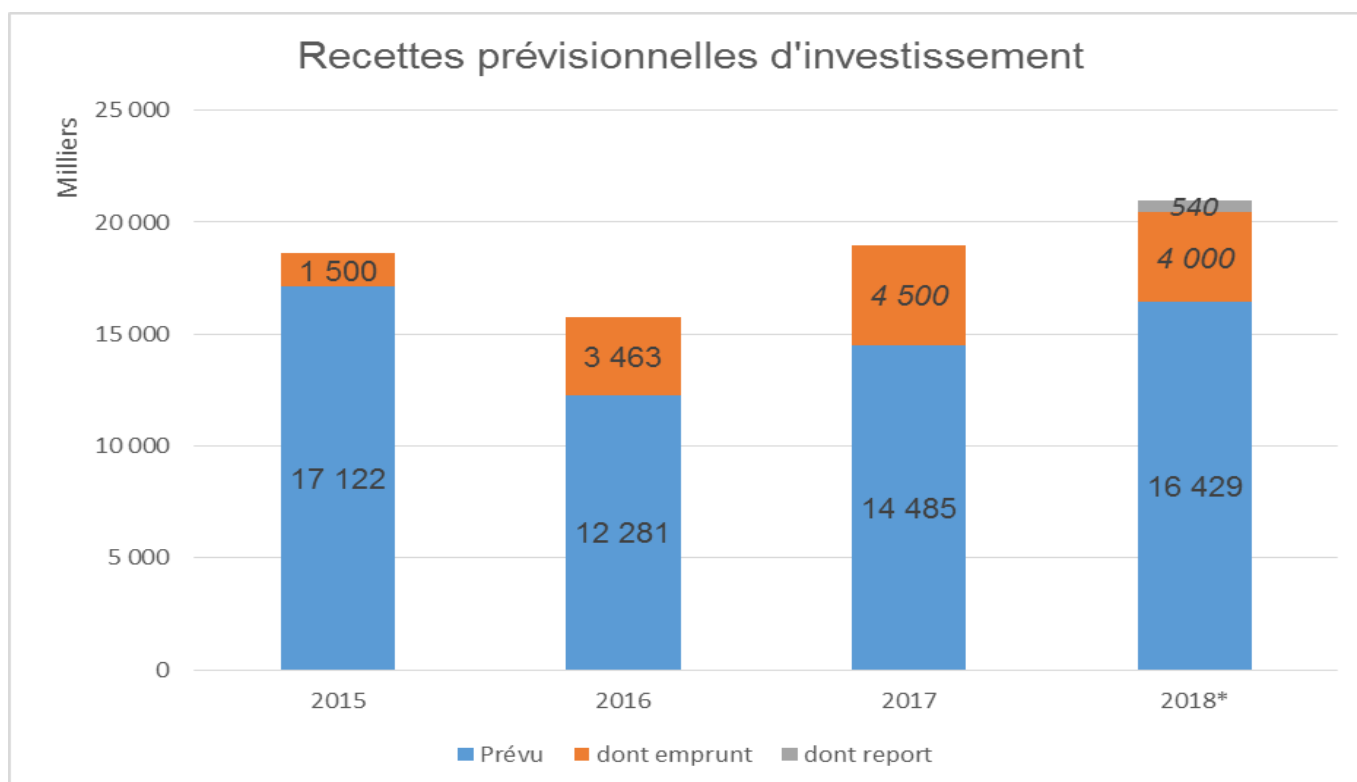
La section d'investissement est principalement composée des recettes de FCTVA calculées sur les dépenses de l'année N-2, des taxes d'urbanisme, de l'emprunt, d'une partie de l'excédent de fonctionnement servant à couvrir le déficit constaté de la section et des fonds propres.

Sur cette même période la ville a réalisé 38 295 104 € de dépenses d'équipement et emprunté 9 000 000 € ce qui représente 23,50% du coût des travaux réalisés. La réalisation des équipements communaux est donc majoritairement financée par des fonds propres et par des subventions.



* le graphique ci-dessus montre le niveau d'emprunt mobilisé pour financer l'ensemble des investissements réalisés sur chacun des exercices.

- Recettes prévisionnelles



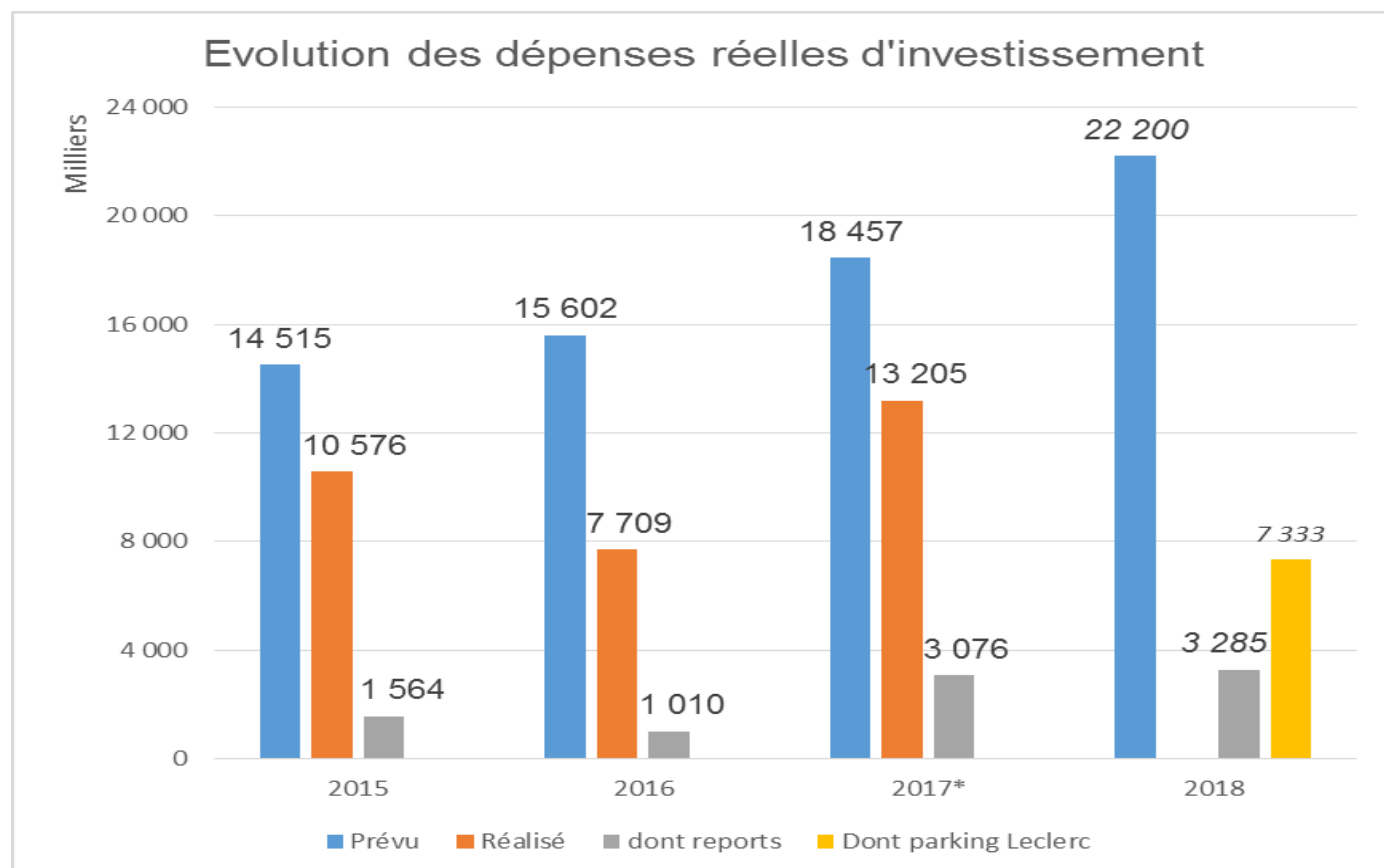
La programmation des investissements de l'exercice 2018 s'inscrit comme l'année précédente dans le respect du contrat de mandature qui définit les projets structurants tels que l'aménagement de l'entrée de Ville avec l'opération « Nogent/Baltard », l'achèvement et la livraison du nouvel équipement sportif « Gymnase Christian Maudry », et l'acquisition du parking au droit de la Gare RER A qui sera géré par le délégataire du Stationnement

Elle tient compte des contraintes d'aménagement des bâtiments publics pour les personnes en situation de handicap imposées par les ADAP et poursuit les aménagements de voiries et d'éclairage public économe en énergie. Comme chaque année, la Ville consacrera une enveloppe financière destinée aux travaux de gros entretien dans les écoles, les crèches et les bâtiments administratifs et culturels.

Enfin, l'emprunt relatif au financement des investissements est, à ce jour, estimé à 4M€.

- **2 – LES DEPENSES**

- Dépenses constatées et prévisionnelles



- Le remboursement de la dette

Dépense obligatoire celle-ci doit être couverte par des ressources propres constituées du prélèvement sur les recettes de fonctionnement, aux recettes propres de la section (subventions - FCTVA - Taxes d'urbanisme ...) des amortissements et provisions. Pour 2018 le capital à rembourser est de 2 513 911 €.

- **La dette**

A ce stade de la préparation budgétaire 2018, la section d'investissement peut s'équilibrer sur la base d'un prélèvement sur recettes de fonctionnement estimé à 3 M€ et d'un recours à l'emprunt de 4M€.

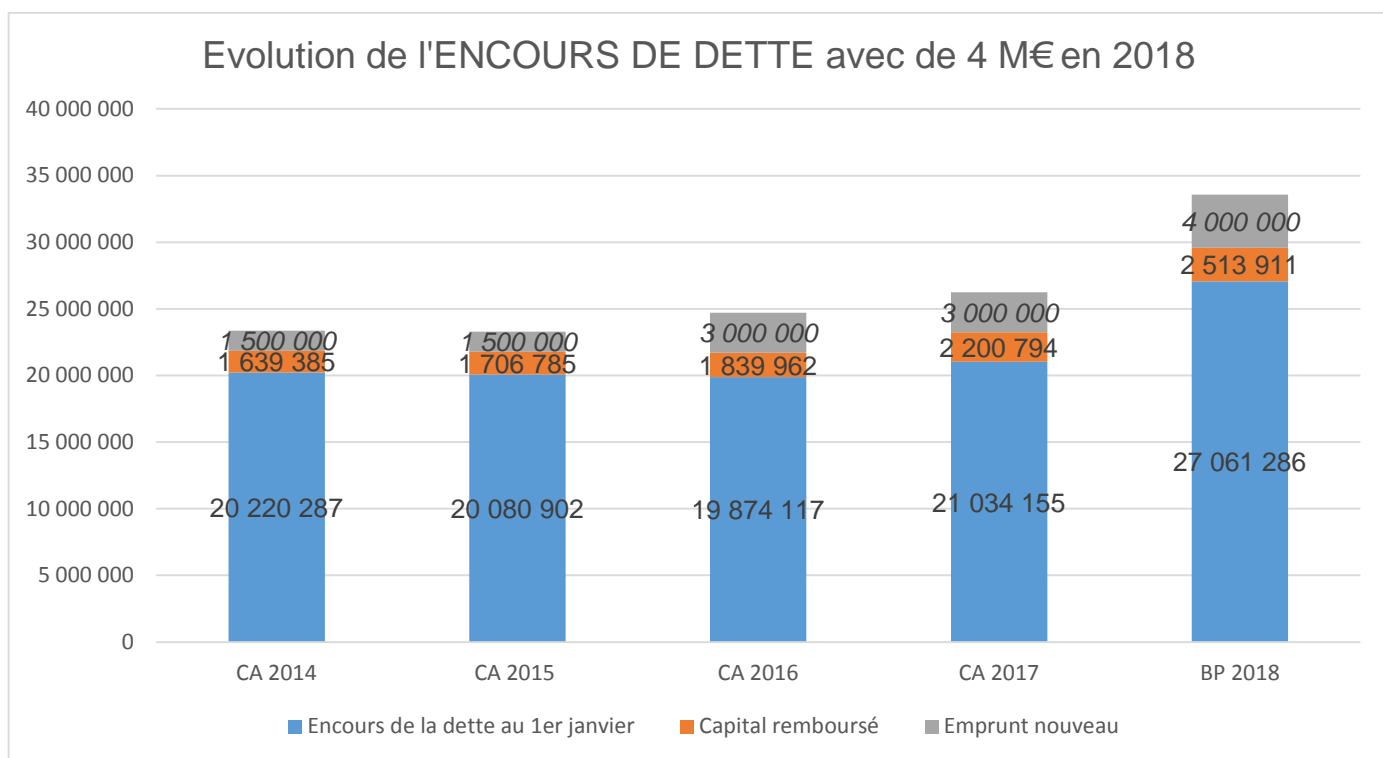
L'évolution de l'encours reste stable sur la période 2014 à 2016 conséquence d'une gestion drastique de la dette et de l'évaluation de nos programmes d'investissement. Néanmoins, le niveau de prélèvement sur recettes de fonctionnement ne peut à lui seul équilibrer l'ensemble des opérations engagées et financer les charges incompressibles qui s'imposent aux collectivités.

Rappelons qu'au 1^{er} mars 2017, la gestion du stationnement en surface et en ouvrages a été confiée à l'opérateur INDIGO. Dans le cadre de cette nouvelle gestion, la Ville a dû reprendre 3 emprunts du budget GPS dans son stock de dette

Cette reprise a modifié l'encours de la dette 2017. Cette réaffectation a donc augmenté le capital emprunté au budget de la commune de **5 227 926 €**

- La dette au 1^{er} janvier

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Encours de la dette au 1er janvier	20 220 287	20 080 902	19 874 117	21 034 155	27 061 286
Reprise dette GPS				5 227 926	
Capital remboursé	1 639 385	1 706 785	1 839 962	2 200 794	2 513 911
Emprunt nouveau	1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	4 000 000
Encours au 31 décembre	20 080 902	19 874 117	21 034 155	27 061 286	28 547 376



- Objectif de désendettement de la commune

Le législateur a fixé en Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 le ratio de désendettement des collectivités à 12 ans.

Pour les années à venir la Ville de Nogent entend pérenniser ce ratio et cet objectif contribuera, tout comme celui d'augmenter notre épargne, à la définition de la stratégie de maîtrise de sa politique d'emprunt.

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Calculé sur la base des résultats constatés au compte administratif, il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la totalité du capital de la dette. Il s'agit de rapporter l'encours de la dette arrêté au 31 Décembre de l'exercice N à l'épargne brute dégagée par la collectivité.

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 représente 4,9 années d'épargne brute.

	2014	2015	2016	2017
Intérêts payés	852 971	806 960	758 578	782 382
Annuité (Capital + intérêts)	2 492 356	2 513 622	2 594 195	2 983 176
Annuité par habitant	74 €	81 €	82 €	94 €
Annuité sur recettes réelles de fonctionnement	5,92%	5,78%	4,96%	5,48%
<i>Simulation emprunt 2018</i>				
Capital restant dû au 31/12 *	20 080 903	19 874 117	21 034 155	27 061 286
Encours de dette/habitant*	599 €	637 €	664 €	857 €
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement*	0,48	0,46	0,40	0,50
Epargne brute*	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 804
Capacité de désendettement en années*	4,8	5,4	5,5	4,9

- L'épargne

	2014	2015	2016	2017
EPARGNE BRUTE				
Recettes réelles de fonctionnement	42 117 860	43 457 198	52 321 295	54 407 093
<i>(Hors produits de cessions)</i>	442 010	11 270 100	304 240	1 385 713
Dépenses réelles de fonctionnement	37 901 793	39 767 688	48 515 661	48 855 289
Epargne brute <i>(Recettes-Dépenses)</i>	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 804
Taux d'épargne brute - Capacité d'autofinancement <i>(Epargne Brute/recettes de fonctionnement)</i>	10,01	8,49	7,27	10,20
EPARGNE NETTE				
Epargne brute	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 804
Remboursement de dette <i>(Cpte 1641)</i>	1 639 385	1 706 785	1 839 962	2 200 794
Epargne nette <i>(Epargne brute-Remboursement dette)</i>	2 576 682	1 982 724	1 965 672	3 351 010
Recettes réelles de fonctionnement <i>(Hors produits de cessions)</i>	42 117 860	43 457 198	52 321 295	54 407 093
Taux d'épargne nette <i>(Epargne nette/recettes de fonctionnement)</i>	6,12	4,56	3,76	6,16

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Depuis le 1^{er} mars 2017, la gestion du stationnement sur voirie et en ouvrages est confiée à l'opérateur INDIGO pour une durée de 25 ans.

Conséquences pour le Budget Annexe :

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2017, nous vous informons que la majeure partie de l'exécution de ce budget était transféré au Délégataire.

La Ville ne conservant que la part relative au règlement des échéances d'emprunt dues du 1^{er} au 27 février 2017 et la continuité des contrats de maintenances et de fluides, dont les charges ont été refacturées au Délégataire.

Au titre de l'exercice 2018 :

- En fonctionnement :

Des problèmes techniques de reprises des contrats d'abonnements pour les fluides et la téléphonie, nous ont amené à conserver une prévision budgétaire au chapitre 011 qui néanmoins est compensée intégralement par un remboursement du délégataire.

Au niveau du chapitre 012 charges salariales, aucune inscription n'est à prévoir sur ce budget. La cotisation CNRACL payée par la ville pour les agents détachés et remboursée par le délégataire, sera inscrite au budget général de la ville en 2018.

A noter que seule une personne restera en détachement chez le délégataire en 2018 pour l'année complète, le deuxième agent ayant demandé sa réintégration sur la ville au 1^{er} mars 2018.

- En investissement :

Toutes les immobilisations, hormis celles concernant le parking du DOJO Paul Bert, ont été transférées au délégataire. Il reste donc en recettes les dotations de ce dernier parc.

Concernant les emprunts spécifiques dès le 2^{ème} trimestre 2017, ils ont été transférés sur le budget général de la ville pour le capital restant dû.

En ce qui concerne les cautions à rembourser aux abonnés des parcs en ouvrage, plus de 90% d'entre elles ont été soldées.

Le délégataire à la charge du renouvellement de tous les matériels de péage, l'aménagement et la réhabilitation des parcs existants et l'aménagement et la gestion du futur parc public au droit de la Gare RER A.

Considérant que le Budget Annexe des Parkings devra assurer jusqu'au complet transfert des contrats de téléphonie et de fluides le règlement des prestations, refacturées à INDIGO, il nous faudra établir un Budget Primitif avec reprise des résultats 2017, estimés à 3 165 048,11 €

CONCLUSION :

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 pour laquelle un effort de 13 Md€ est demandé place à nouveau les collectivités locales au cœur de la réduction des déficits publics alors qu'elles ne sont responsables que de 9% des déficits de l'Etat.

- Une enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement gelée jusqu'en 2022 à hauteur de celle de 2017.
- Une feuille de route limitant la progression des charges réelles de fonctionnement à hauteur de 1,2% calculée sur les résultats du dernier Compte de Gestion, alors que les charges augmentent mécaniquement chaque année
- Une réduction annuelle du besoin de financement de 2,6 Md€

Il nous faut donc trouver un juste équilibre entre les services et les investissements.

C'est dans ce sens que se construit le Budget Primitif 2018 ; Une attention toute particulière est apportée pour que la qualité des prestations offertes à nos concitoyens soit à la hauteur de leurs attentes et que les projets structurants de la mandature, malgré de nombreuses difficultés, soient réalisés.

Le Budget Primitif 2018 s'attache également à poursuivre les nécessaires réorganisations structurelles (Ressources Humaines – Marchés et contrats – désendettement) afin de maintenir un niveau d'épargne permettant de limiter le recours à l'emprunt pour la réalisation de nos équipements.

C'est au prix d'efforts que nous respecterons le Contrat de mandature :

- ↳ Maintien des taux de fiscalité directe
- ↳ Maintien de la qualité des services à la population
- ↳ Stabilisation des charges courantes
- ↳ Stabilisation des charges de personnel
- ↳ Achèvement du Stadium « Christian Maudry »
- ↳ Elaboration du programme de réalisation du projet « Cœur de Nogent »
- ↳ Réalisation de l'aménagement des circulations douces de l'Esplanade Nogent/Baltard
- ↳ Recours à l'emprunt maîtrisé
